Peut-on interdire de fumer dans la cour d'une entreprise ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 6 février 2008

Peut-on interdire de fumer dans la cour d'une entreprise ?

Réponse :
L'employeur est en droit d'élargir l'interdiction de fumer à tous les lieux qui sont sous sa responsabilité. Mais il est préférable qu'il précise la raison de cette interdiction.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac